Compte-rendu des débats
Conseil de Communauté du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château, sous la présidence de Monsieur Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents ou représentés : 69

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Valentine WAUCHEUL	R	Procuration à Antoine BADIDI
AVESNELLES	Sébastien BAROCHE	P	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	R	Procuration à Patrick DEHEN
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Sébastien SEGUIN
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	Emmanuel DURSENT	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	R	Procuration à Jean-François CORDIEZ, conseiller suppléant
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	R	Procuration à Alain WITTEMBERG
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	R	Procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	P	
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	
FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Maxime LOUGUET
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Elisabeth DE SANTIS	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	R	Procuration à Pascal NOYON
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Marie-Camille WAUTRICHE	P	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Damien DUCANCHEZ avant la prise d'acte du DOB
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	R	Procuration à Sandra BROGNET
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Delphine LECLERCQ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	R	Procuration à Guy ERPHELIN
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Vincent COURET
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Monsieur le Président accueille les participants et remercie la commune de Solre le Château pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

Adoption des comptes rendus du 13 février et du 17 juillet 2020

Madame BASQUIN précise que sa vice-présidence n'est pas celle relative au sport, aux infrastructures sportives et à l'éducation, contrairement à ce qui est indiqué sur le dernier compte-rendu.

Monsieur le Président lui répond que la 14ème vice-présidence est bien celle relative à l'« Habitat et Grands Projets » et que cela sera rectifié sur le compte-rendu.
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les comptes rendus du Conseil Communautaire du 13 février et du 17 juillet 2020.

Dossiers budgétaires

- **Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEUGNIES qui procède à la présentation du rapport d'orientations budgétaires de l'année 2020 :
« Chers collègues,
Vous avez tous reçu le rapport d'orientation Budgétaire 2020.Nous avons voulu que ce rapport soit le plus détaillé et le plus transparent possible afin que chacun d'entre vous puisse connaître la situation financière réelle de la 3CA. Je tenais à remercier l'ensemble des services communautaires et notamment Sébastien Pierchon pour l'excellent travail réalisé pour l'élaboration de ce rapport.
Je vais vous en présenter une synthèse et y amener des commentaires concernant la situation financière, je tenais à remercier le président qui m'a laissé une liberté de parole concernant les propos qui vont suivre. Ma présentation va sans doute diviser notre assemblée en 3 groupes : un premier groupe composé de délégués qui seront surpris de découvrir la situation Financière de notre collectivité, un 2nd groupe regroupera ceux qui se diront que ça fait des années qu'ils le disent situation et enfin un dernier groupe qui pensera que je noircis le tableau pour discréditer la mandature précédente. A ceux-là, je répondrai simplement que ce n'est pas dans mes intentions et que plus l'on regarde dans le rétroviseur moins on regarde devant, par ailleurs même si les informations étaient moindres précédemment, j'ai bien conscience que je faisais partie des conseillers qui ont voté les budgets antérieurs ».

Il commente ensuite chaque partie du rapport d'orientations budgétaires puis conclut ainsi :
« Chers collègues,
La situation financière 2019 montre une faible capacité d'autofinancement mais une capacité de désendettement convenable de 4 années, je qualifierai donc la situation financière 2019 de correcte. Malheureusement la situation 2020 est inquiétante puisque le budget ne s'équilibrera qu'avec un recours substantiel à l'emprunt. Par ailleurs le rachat de la friche Stiona d'un montant de 575000 euros qui doit se faire en septembre n'est pas mise au budget 2020 car une demande de prolongation a été faite (à ce jour pas de réponse).
Mais financer c'est également prévoir, c'est pourquoi il est de mon devoir de vous alerter sur la situation alarmante qui se profile à l'horizon 2021, en effet plusieurs projets dont je ne jugerai pas la pertinence vont impacter très fortement nos futurs budgets : en mars 2021 un prêt relais de 920000 euros pour la zone du château d'eau devra être remboursé. La convention avec l'EPF concernant le site de l'auberge fleurie arrive à expiration en mai 2021 et la 3ca devra racheter ou faire racheter le site le cout avoisinera les 1.2 millions d'euros avec les frais de portage. Il restera également 2 annuités de 10000 euros à payer suite à l'acquisition de l'ancienne chambre de commerce. Le loyer du nouveau siège pour un montant total de 235097 euros devra également être supporté pendant 30 ans.
Vous comprendrez donc qu'il nous sera impossible d'honorer tous ces remboursements en l'état. C'est pourquoi il nous sera nécessaire de réunir très rapidement une commission financière qui devra réfléchir à la globalité de cette problématique et trouver des solutions. Des arbitrages devront être faits car d'autres projets devront également être entrepris. Je ne peux accepter que les rêves de la mandature précédente deviennent les cauchemars financiers de la mandature qui débute c'est pourquoi mon exposé de ce jour devait être aussi transparent et percutant. C'est également ce que je m'engage à continuer de faire durant toute cette mandature.
Je vous remercie ».

Le rapport d'orientations budgétaires peut-être synthétisé de la façon suivante :
Comme pour toutes les collectivités, la crise sanitaire en-cours impactera de manière significative les dépenses budgétaires de l'année 2020. En effet, les aides versées aux entreprises dans le cadre du fonds de soutien communautaire, cumulées aux nouvelles dépenses nécessaires au respect des gestes barrières, vont alourdir certains postes. Mais un effet ciseau risque de se produire dès l'année 2021 avec la diminution des recettes fiscales émanant du secteur économique (conséquences de la récession).

D'ici plusieurs mois, la 3CA sera également confrontée aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis de certains de ses partenaires :

- L'EPF, avec le rachat du site STIONA de Sains du Nord (575.000 € en septembre 2020) et le rachat du site de l'Auberge Fleurie programmé en mai 2021 et estimé quant à lui à 1.200.000 €.
- L'agence France locale, avec le remboursement du prêt relais nécessaire aux avances de trésorerie effectuées à « Territoire 62 » dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités du Poncheau et du château d'eau (920.000 € en mars 2021).

Ces phénomènes conjoncturels vont donc contribuer à dégrader une situation financière structurellement tendue jusqu'alors (laquelle devrait être accentuée avec le paiement du loyer du pôle tertiaire intercommunal : 235.000 €/an).

En effet, bien que l'endettement de notre collectivité reste maîtrisé, nos faibles marges de manœuvre en fonctionnement (dues à une épargne de gestion insuffisante) ne nous permettent pas de dégager un autofinancement suffisant pour mener à bien l'ensemble des projets évoqués. A terme, il y a donc un risque d'une dégradation par l'investissement. En effet, recourir systématiquement à l'emprunt dans les années à venir fragilisera encore davantage notre épargne brute (en raison de l'augmentation des frais financiers engendrés par ces nouveaux emprunts).

Cette insuffisance d'épargne trouve en partie son explication dans le pacte budgétaire et financier conclu lors de la création de la 3CA. Ce pacte était basé sur la constitution d'une marge de manœuvre grâce à deux éléments :

- L'optimisation de la DGF via la recherche d'un niveau élevé du CIF.
- Un autofinancement du poste « déchets ménagers » notamment via une uniformisation en un seul exercice de la TEOM sur tout le territoire communautaire (cette taxe n'était pas en place sur toutes les communautés de communes avant la fusion).

Ces deux éléments convergeant de manière cohérente puisque la perception de la TEOM renforçait le niveau du CIF.

En contrepartie, la fusion prévoyait :

- La prise en charge par l'intercommunalité de toute compétence ou activité ou service exercé avant la fusion par au moins une des communautés de communes.
- Un calcul dérogatoire des charges transférées impactant les attributions de compensation, calcul favorable aux communes, notamment au regard des éléments suivants :

- En matière d'actions pour l'enfance/ jeunesse : aucune charge, supportée par l'intercommunalité depuis 2012, n'a été déduite des attributions de compensations des communes ;
- En matière d'actions culturelles et touristiques : seuls les traitements des agents affectés aux médiathèques et offices de tourisme, transférées à la 3CA, ont impacté les attributions de compensation (les charges de fonctionnement et d'investissement portant sur les bâtiments abritant les médiathèques et offices de tourisme n'ont, par exemple, pas été déduites des attributions de compensation des communes) ;
- Le rachat, par la communauté de communes, des plateaux sportifs de proximité (« mini-stades ») qui avaient été construits par des communes avant le transfert de la compétence sportive.

Mais l'équilibre de ce pacte financier a été rompu suite aux conséquences de deux décisions externes à la communauté de communes :

- Les prélèvements de l'Etat sur la DGF, démarrés en 2014 et qui ont continué jusqu'en 2018.
- La hausse de la TVA sur la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets ménagers (taux passé de 5,5% en 2011 à 10% en 2014), ce qui a empêché l'autofinancement de ce service puisque le taux de TEOM est, lui, resté inchangé jusqu'en 2016.

↳ La conséquence directe fut, en 2015, un résultat négatif sur exercice en fonctionnement de : -388.199€, supporté par l'excédent constitué les années précédentes.

↳ Autre conséquence, également en 2015, les épargnes brutes et nettes sont devenues négatives.

Les décisions fiscales prises en 2016 par le Conseil de Communauté (hausse des taux d'imposition) ont permis d'amorcer un redressement de la situation malgré une dépense exceptionnelle conséquente : le versement d'un fonds de concours de 296.000 € à la ville d'Avesnes sur Helpe afin de maintenir ouverte la piscine pendant le premier semestre 2016.

Enfin, il convient de souligner que :

- Depuis 2015, la 3CA a créé un service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation droit du sol afin de faire face au désengagement de l'Etat. Le coût annuel de fonctionnement de ce service représente 100.000 € (pour 30 communes).
  Or, il a été décidé par la 3CA que ce service devait être gratuit pour les communes, ce qui ne constitue pas le cadre légal.
- La 3CA intervient dans des domaines qui ne sont pas retranscrits dans ses compétences et statuts, notamment l'entretien/ maintenance des défibrillateurs, le fauchage des bas-côtés d'une partie de son territoire, ou encore le service événementiel.

Notre épargne de gestion peut donc être mécaniquement améliorée en actionnant, de manière concomitante, des leviers issus :

⇒ D'une baisse des dépenses de gestion,

⇒ Et d'une augmentation des recettes de gestion.

Aujourd'hui, il est impératif que notre collectivité se dote d'un plan pluriannuel d'investissement. En effet, la gestion de la 3CA s'apparente à une gestion « au coup par coup ». Par conséquent, à partir des données produites par l'analyse rétrospective existante, l'objectif est de conduire une étude prospective sur l'évolution de nos finances. La communauté de communes pourrait alors s'appuyer sur différents scénarii en fonction des tendances dégagées par le travail rétrospectif, mais aussi des projets et des éléments déjà connus qui impacteront son équilibre financier.

La prospective financière aurait pour objectif de dégager des tendances sur la base des enseignements de la rétrospective en tenant compte du, futur, projet communautaire et d'une estimation des évolutions de la conjoncture locale (notamment en terme de fiscalité) et nationale.

A la lumière des résultats obtenus, elle devra permettre une « aide à la décision » quant aux leviers susceptibles d'être activés pour la réalisation du projet politique.
Il convient de souligner que l'essentiel de la problématique de financement de la gestion locale repose sur le financement du service public :
Doit-on faire supporter la charge au contribuable, ou alors directement sur l'usager bénéficiaire d'un service public clairement identifié ?
Le financement des investissements doit-il être assuré par la fiscalité (et donc le contribuable d'aujourd'hui) ou alors par l'emprunt (et donc en faire supporter une partie au contribuable de demain) ?

Pour mener à bien la stratégie financière qui permettra d'arbitrer ces questions, la 3CA devra tenir compte de plusieurs contraintes schématisées de la manière suivante :

		CONSIDERATIONS		
		REGLEMENTAIRE	POLITIQUE	FINANCIERE
LEVIERS	FISCALITE	Taux plafonds, règles de lien entre les taux	Modération de la pression fiscale	Compensation de perte de produits liés aux réformes fiscales
	EMPRUNT	Respect de la règle de couverture des annuités d'emprunt par les ressources propres	Médiatisation du surendettement des collectivités	Opportunités de marché sur les taux

La prospective financière permettra donc de valider ou non financièrement la réalisation du programme pluriannuel d'investissement. Elle devra également répondre à la question suivante : le programme est-il réaliste compte tenu des contraintes financières ? Par conséquent, elle aidera à déterminer un volume d'investissement réalisable en fonction des contraintes financières et de l'évolution anticipée de la section de fonctionnement (en recettes et dépenses).

Mais avant d'établir cette prospective, il faudra se donner les objectifs d'atteinte des cibles en-dessous desquelles la situation deviendra critique (notamment les taux d'épargne).

La prospective financière sera alors bâtie par périodes triennales en années glissantes. En effet, au-delà de trois années, la fiabilité s'avère être beaucoup trop volatile. Ce doit être un document glissant faisant l'objet d'une actualisation annuelle.

Monsieur le Président conclut que c'est à la nouvelle équipe d'élus de trouver des solutions. Il précise qu'il y aura d'autres rapports comme celui-ci où figureront tous les éléments nécessaires à une prise de décision.

A l'issue du débat de l'assemblée, conformément à la réglementation, le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'orientations budgétaires et de l'année 2020, et le débat est clos sans vote.

- **Budgets 2020**

Budget Principal
Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEUGNIES qui présente le budget primitif 2020 du Budget Principal qui s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement : 14.651.330 €
Section d'investissement : 2.183.297,06 €

Budget annexe « Immobilier d'entreprises »
Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEUGNIES qui présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 170.525 €
Section d'investissement : 102.175,60 €

Budget annexe « Concession d'aménagement »
Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEUGNIES qui présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Concession d'aménagement » qui s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement : 4.600 €
Section d'investissement : 0 €

Budget annexe « Office de tourisme intercommunal »
Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BEUGNIES qui présente le budget primitif 2020 du budget annexe « Office de tourisme intercommunal » qui s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement : 195.930,86 €
Section d'investissement : 150,86 € (suréquilibre)

Monsieur BOUDJEMA souhaite connaître la situation actuelle de la trésorerie de la 3CA.
Monsieur PIERCHON, Directeur Général des Services Adjoint, répond qu'elle s'élève à environ 700.000 € avec salaires déduits (y compris ceux des Accueils Collectifs de Mineurs). Cette trésorerie est suffisante pour faire face aux dépenses liées à la fibre optique et aux organismes extérieurs. Le délai de paiement des factures est de trente jours. Quant à la ligne de trésorerie, elle a été renouvelée par précaution.

Monsieur BAROCHE rappelle au Conseil de Communauté qu'au cours des mandats écoulés, les conseillers communautaires ont validé les documents budgétaires, aucun n'a réagi, il rappelle également les explications demandées régulièrement par Monsieur CABARET qui n'était pas soutenu par d'autres élus.

Monsieur SEGUIN rejoint Monsieur BAROCHE sur le fait qu'il faille assumer ses responsabilités. Il remercie les explications simples et claires données et a bien conscience que le tableau a été quelque peu noirci.

Madame BASQUIN rappelle qu'elle est élue depuis 2008 et que le territoire compte beaucoup de friches industrielles et que le SCoT ne permet pas d'artificialiser. Cette situation impacte beaucoup la commune de Sains du Nord, il en résulte qu'on ne peut pas ne plus aider les entreprises.

Monsieur AMAND appelle à la prise de responsabilités de chacun et précise qu'il considère les investissements des uns comme les investissements de tous.

Madame BASQUIN comprend qu'il y ait des inquiétudes et demande si c'est une invitation à voter contre le budget.

Monsieur BEUGNIES indique qu'aujourd'hui on fait un constat de la situation et que si rien n'est fait, la 3CA va « droit dans le mur ».

Monsieur AMAND rappelle l'importance d'assumer leurs responsabilités et de s'inscrire dans une démarche pluriannuelle.

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'un rapport annuel d'activités sera produit.

Monsieur SEGUIN va voter pour le budget car il souhaite assumer les choses.

Monsieur DEHEN pense que ne pas voter pour le budget est un non-sens. C'est un point de départ.

Monsieur BOUDJEMA indique que le coût en matière de personnel communautaire n'est pas le plus élevé, il demande un rapport sur l'état du personnel, s'il y a un plan de formation.
Monsieur PIERCHON, Directeur Général des Services Adjoint, répond qu'il n'y a pas de plan de formation, que c'est un travail qui sera mis en place avec le Comité Technique.

Monsieur BOUDJEMA souhaiterait connaître les ratios budgétaires de la 3CA par rapport aux EPCI de même strate.

Monsieur BEUGNIES précise que pour attirer les entreprises, la hausse de la fiscalité risque de créer un problème plus grand.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, adopte le budget principal de l'année 2020, le budget annexe « Immobilier d'entreprises » de l'année 2020, le budget annexe « Concession d'aménagement » de l'année 2020 et le budget annexe « Office de tourisme intercommunal » de l'année 2020.

- **Cotisation foncière des entreprises**

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au Conseil de communauté d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

- **Subvention au CIAS**

Monsieur le Président rappelle que la 3CA est dotée de la compétence actions sociale, confiée en partie au centre intercommunal d'action sociale.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, une subvention d'équilibre d'un montant maximal de 285.000 € devra lui être versée en 2020.

Elle sera affectée aux actions menées par le CIAS, notamment le suivi social des bénéficiaires du RSA et accompagnement vers l'emploi, la levée des freins sociaux vers l'emploi et la mise en œuvre d'ateliers et chantiers d'insertion.

Conformément aux inscriptions budgétaires, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention maximale d'un montant de 285.000 € pour l'année 2020 au CIAS.

Tableau du personnel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CONNART qui expose au Conseil de Communauté les modifications nécessaires au tableau du personnel des emplois permanents **:**

- **Avancements de grades**

Deux agents, de catégorie C, peuvent prétendre à un avancement de grade.

- Le premier, actuellement au grade d'adjoint administratif à temps non complet, peut être avancé au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe (suite à la réussite d'un examen professionnel).
- Le second, actuellement au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet, peut être avancé au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe (au bénéfice de l'ancienneté).

- **Pérennisations de postes**

Deux agents de catégorie C, tous deux au grade d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet, arriveront au terme de leurs six années de contrats en septembre prochain. Comme l'autorise le statut de la fonction publique, il est possible de nommer ces deux agents sur le grade d'adjoint d'animation, ce qui leur permettrait d'accéder ensuite à la titularisation.

- **Création d'un poste**

L'un des gardiens de déchèterie est actuellement sous contrat pour remplacement d'agent absent. Eu égard la qualité de cet agent et les besoins et contraintes du fonctionnement du service, il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet et de nommer cet agent sur ce grade, ce qui lui permettrait d'accéder ensuite à la titularisation.

Monsieur SEGUIN indique au Conseil de Communauté qu'il a été interpelé par les jeunes animateurs dans les Accueils Collectifs de Mineurs qui ont travaillé un mois et qui n'ont été payé que trois semaines.
Madame MONNIER, Directrice Générale Adjointe, répond qu'il a, en effet, été décidé de diminuer les salaires des animateurs de manière à pourvoir offrir un poste à tous les animateurs qui s'étaient engagés. Pour le service organisateur, cette situation a été expliquée et acceptée.

Monsieur PETIT résume que cela représente une baisse de 25% de leur salaire par rapport à l'année précédente.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de créer :
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe (motif : avancement de grade)
- un emploi d'adjoint du patrimoine de 2e classe (motif : avancement de grade)
- deux emplois d'adjoint d'animation (motif : pérennisations d'emplois)
- un emploi d'adjoint technique (motif : création de poste)

Fonctionnement des assemblées

- **Délégation du Conseil de Communauté au Président**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, conformément au code général des collectivités territoriales les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président. En effet, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2° De l'approbation du compte administratif ;
3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 ;
4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Madame BASQUIN constate qu'aucune délégation au Bureau n'est proposée. Les aides aux entreprises y étaient, entre autres, jusque-là accordées.

Monsieur DOSEN souhaite un retour du pouvoir au Conseil de Communauté. Si besoin, une modification pourra être proposée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, avec 65 voix pour et 4 abstentions (*Mesdames BASQUIN, BROGNET et WATREMEZ et Monsieur VIN*) décide de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l'effet :
1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget. Le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, et dans la limite de 40.000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;

6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

7. d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle, de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

8. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge.

- **Constitution des commissions et instances obligatoires**

1°) Commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que cette commission a pour rôle d'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres lancé par la collectivité (marchés de travaux, fournitures ou services).
Le président de la Communauté de Communes est le Président de la CAO. Elle est également composée de 5 membres du conseil communautaire élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (avec autant de suppléants).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne :
Florian LIENARD, Jean-Pierre LIBERT, Wilfrid SALMON, Didier LEMAIRE, Alain DELTOUR membres titulaires de la CAO et Jean-Claude FOVEZ, Christine BASQUIN, Daniel DEUDON, Daniel ETEVE et Vincent COURET membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

2°) Commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Président informe la Conseil de Communauté que cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels. Son rôle est consultatif.
Conformément code général des impôts, cette commission est composée du président de l'EPCI, président de la commission, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Ils doivent remplir les conditions suivantes :
- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
(taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Pour ce faire, le Conseil de Communauté est compétent pour proposer une liste de 40 personnes amenées à siéger en CIID. Les noms de ces personnes doivent ensuite être envoyés à la direction des finances publiques, et il revient enfin au directeur régional / départemental des finances publiques de nommer les 20 commissaires sur la base de cette liste de 40 noms proposés.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste nominative des 40 personnes proposées comme suit :
Monsieur Antoine BADIDI d'Avesnelles, Monsieur Sébastien SEGUIN d'Avesnes sur Helpe, Monsieur Ghislain FRANCOIS de Bas-Lieu, Monsieur Pierrick FORET de Beaurepaire sur Sambre, Monsieur Emmanuel DURSENT de Beaurieux, Monsieur Orféo RIGONI de Bérelles, Monsieur Frédéric ERNESTI de Beugnies, Madame Nadine MAJKA de Boulogne sur Helpe, Madame Sabine SOUMIER de Cartignies, Monsieur Bernard PAQUET de Choisies, Monsieur Guy ERPHELIN de Clairfayts, Monsieur Alain WITTEMBERG de Damousies, Monsieur Jacques LECOCQ de Dimechaux, Monsieur Vincent COURET de Dimont, Monsieur Jean-Pierre LIBERT de Dompierre sur Helpe, Monsieur Freddy THERY de Dourlers, Monsieur Didier LEMAIRE d'Eccles, Monsieur Vincent JUSTICE d'Etroeungt, Monsieur Pascal NOYON de Felleries, Monsieur Jean-Marie VIN de Flaumont-Waudrechies, Monsieur Alain DELTOUR de Floursies, Madame Evelyne GEBHARDT de Floyon, Monsieur Thierry THIROUX de Grand-Fayt, Monsieur Hervé CUISSET d'Haut-Lieu, Monsieur André BERTEAUX d'Hestrud, Monsieur Wilfrid SALMON de Larouillies, Monsieur Philippe HANOT de Lez-Fontaine, Monsieur Alain RICHARD de Liessies, Monsieur Claude ROYAUX de Petit-Fayt, Madame Colette WATREMEZ de Rainsars, Monsieur Brice AMAND de Ramousies, Madame Christine BASQUIN de Sains du Nord, Madame Mauricette FREHAUT de Saint-Aubin, Madame Sandra BROGNET de Sars-Poteries, Monsieur Hervé LASPALAS de Sémeries, Monsieur Jérôme Beugnies de Semousies, Monsieur

Patrick DEHEN de Solre le Château, Madame Carole DHOUDAIN de Solrinnes, Monsieur Claude CONNART de Taisnières en Thiérache, Monsieur Vincent QUEVAILLIER de Wattignies la Victoire.

3°) Comité technique

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que le comité technique de la 3CA est commun à celui du CIAS. Il a pour rôle de rendre des avis sur les conditions générales de fonctionnement des services et du personnel, ainsi que sur l'hygiène et la sécurité du travail. Il est composé du Président de la Communauté de Communauté et de deux collèges :

- Collège du personnel : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- Collège des élus : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide de fixer le collège « élus » comme suit :

Membres titulaires :
Monsieur Claude CONNART, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Antoine BADIDI, Monsieur Benoît BOUDJEMA, Madame Sandra BROGNET.

Membres suppléants :
Madame Colette WATREMEZ, Monsieur Brice AMAND, Monsieur Wilfrid SALMON, Madame Evelyne GEBHARDT, Monsieur Jean-Marie VIN.

4°) Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que le CIAS est administré par un conseil d'administration qui comprend, outre son Président (de plein droit le Président de l'EPCI), en nombre égal, d'une part, 16 membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'EPCI et, d'autre part, 16 membres nommés par le Président.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide de désigner les 16 membres suivants :
Madame Marie-Christine MERCIER, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Patrick DEHEN, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Madame Colette WATREMEZ, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur André BERTEAUX, Madame Christine BASQUIN, Madame Marie-Camille WAUTRICHE, Monsieur Jean-Marie VIN, Madame Sandra BROGNET, Monsieur Didier LEMAIRE, Madame Valentine WAUCHEL, Madame Delphine LECLERCQ, Monsieur Alain DELTOUR, Madame Laurence WATTEAU.

- **Création et constitution des commissions thématiques**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que les commissions thématiques sont facultatives. Elles peuvent être créées sur décision de l'organe délibérant. Elles ont pour missions de rendre des avis et faire des propositions aux instances délibératives : Bureau Communautaire et Conseil de Communauté.
Il est proposé la création de 5 commissions thématiques composées chacune d'un maximum de 20 membres désignés parmi le Conseil de Communauté et, le cas échéant parmi les Conseillers Municipaux des communes membres. Chaque commission pourra ensuite décider la constitution de groupes de travail.
Les commissions sont présidées par le Président de l'EPCI et animées par les Vice-Présidents concernés :

1- Commission « activités économiques »
2- Commission « animation territoriale »
3- Commission « finances et prospective »
4- Commission « aménagement du territoire et cadre de vie »
5- Commission « ressources environnementales »

Il est également proposé au Conseil de Communauté, sur demande de la CAF, de constituer une **commission spécifique chargée du suivi de la Convention Territoriale Globale**. Il s'agit d'une convention de partenariat qui favorise une meilleure prise en compte de l'offre globale de services de la branche famille en adéquation avec les politiques locales et la réalité du territoire. La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré et qui porte sur l'ensemble des champs de compétences communs à une collectivité et à la Caisse d'Allocations Familiales. L'objectif de ce diagnostic et d'apporter une photographie chiffrée de l'existant, des besoins, des problématiques du territoire et d'aboutir à des axes de progrès support des futurs choix politiques. La CTG permet de dégager un cofinancement conséquent pour les actions familiales initiées par la 3CA.
Cette commission CTG sera composée de 10 membres désignés parmi le Conseil de Communauté.

Madame BASQUIN s'étonne qu'il n'y ait pas de commission de concession d'aménagement.

Monsieur le Président informe donc le Conseil de Communauté qu'il sera consulté par mail dans les prochains jours afin de connaître leur souhait d'intégration de commission et qu'une commission pour la concession d'aménagement sera proposée dans ce mail.

- **Approbation des statuts du SMAECEA**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que, réuni le 26/02/2020, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois a approuvé la modification de ses statuts.

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, les EPCI membres du SMAECEA, dont la 3CA, doivent se prononcer sur ces statuts, dans un délai maximum de trois mois selon les règles de la majorité qualifiée. Or, dans le cadre de la crise sanitaire, les ordonnances adoptées ont suspendu certains délais administratifs entre le 12 mars et le 23 juin 2020. Par conséquent, le délai des trois mois exposé précédemment court toujours actuellement.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur cette modification statutaire portant principalement sur une clarification des compétences du SMAECEA, son territoire d'intervention et la composition de son comité syndical.

A la demande de Monsieur LIBERT, des explications sont données sur le fonctionnement du syndicat par Monsieur DELTOUR.

Le Conseil de communauté, avec 68 voix pour et 1 abstention (*Monsieur THIROUX*), approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois.

- **Désignation des représentants de la 3CA dans les organismes extérieurs**

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Messieurs Brice AMAND et Ghislain FRANCOIS, représentants de la 3CA au sein du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Emmanuel DURSENT, représentant titulaire et Madame Sabine SOUMIER, représentante suppléante de la 3CA au sein du Comité de programmation Leader Avesnois.

SIDEN/SIAN

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Messieurs Jean-Claude FOVEZ, Patrick DEHEN et Alain RICHARD, représentants de la 3CA au sein de la compétence eau potable.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Madame Colette WATREMEZ, Monsieur Freddy THERY, Monsieur Emmanuel DURSENT, représentants de la 3CA au sein de la compétence assainissement collectif.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne le maire de chaque commune, grands électeurs de la compétence assainissement non collectif.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne le maire de chaque commune à l'exception des communes de Beaurepaire sur Sambre et de Boulogne sur Helpe, grands électeurs de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Syndicat Mixte du SCoT

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Sébastien SEGUIN, Monsieur Antoine BADIDI, Monsieur Freddy THERY, Monsieur Hervé LASPALAS et Madame Christine BASQUIN, représentants titulaires et Monsieur Claude ROYAUX, Madame Sandra BROGNET, Monsieur Wilfrid SALMON, Monsieur Maxime LOUGUET et Monsieur Vincent JUSTICE représentants suppléants de la 3CA au sein du Syndicat Mixte du SCoT.

Syndicat Mixte du SMIAA

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel DEUDON, Monsieur Jean-Claude FOVEZ, Monsieur Damien DUCANCHEZ, Monsieur Vincent COURET, Monsieur Florian LIENARD, Madame Colette WATREMEZ et Monsieur Alain DELTOUR, représentants titulaires et Monsieur Orféo RIGONI, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur André Berteaux, Madame Monique JOLY,

Monsieur Jérôme BEUGNIES, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Patrick DEHEN, représentants suppléants de la 3CA au sein du Syndicat Mixte du SMIAA.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, désigne Monsieur Nicolas DOSEN, Monsieur Guy ERPHELIN et Monsieur Sébastien SEGUIN représentants titulaires et Monsieur Florian LIENARD, Monsieur Brice AMAND et Madame Mauricette FREHAUT, représentants suppléants de la 3CA au sein du syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis.

Questions diverses

Madame BASQUIN demande, sous forme d'amendement, qu'en complément des cinq commissions thématiques inscrites à l'ordre du jour, soit proposée à l'assemblée des délégués, la création de trois commissions spécifiques de 15 membres : l'une ayant pour thème le site de l'Auberge fleurie et son avenir, le deuxième, au sujet du tiers-lieu numérique et le troisième, au sujet de la piscine, à la responsabilité de la vice-présidence que les délégués lui ont confié lors du précédent conseil, ces trois sujets ayant été clairement évoqués lors de la présentation de sa candidature.

Monsieur BEUGNIES répond que ce sont des dossiers pour lesquels une réflexion financière globale est nécessaire, ces projets pourront être étalés sur toute la mandature.

Monsieur le Président précise que le projet de piscine fait partie de la commission n°4.

Monsieur CASTEL insiste sur l'importance du « sport pour tous », c'est un enjeu de santé public, la natation comme la marche sont recommandées pour la santé, cela permet aux séniors de retarder la perte d'autonomie et de jouer un rôle bénéfique dans les situations de handicap. Il faut réfléchir au projet.

Monsieur SEGUIN propose la distribution à chaque conseiller communautaire d'un dossier « piscine ». La ville de Bapaume est prête à recevoir l'ensemble de conseil communautaire afin de visiter sa piscine et donner plus d'explications sur son modèle économique.
L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Conseil de Communauté du 30 juillet 2020

Relevé des décisions

AXE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE
AXE 2 – ECONOMIE ET EMPLOI
AXE 3 – ENVIRONNEMENT
AXE 4 – SERVICES A LA POPULATION
AXE 5 – SERVICES GENERAUX ET FLUX FINANCIERS

5-I Services généraux

Débat d'orientations budgétaires
PRESENTATION au Conseil du débat d'orientations budgétaires

Budgets primitifs 2020
APPROBATION par le Conseil du budget principal et des budgets annexes « immobilier d'entreprises », « concession d'aménagement » et « office de tourisme intercommunal ».

Cotisation Foncière des Entreprises
INSTAURATION d'un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Subvention au CIAS du Cœur de l'Avesnois
DECISION d'attribuer au CIAS du Cœur de l'Avesnois une subvention maximale de 285.000 € sur l'année 2020.

Tableau du Personnel
APPROBATION par le Conseil de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe, deux postes d'adjoint d'animation et d'un poste d'Adjoint Technique (à temps complet).

Délégation du Conseil de Communauté au Président
APPROBATION par le Conseil de délégation d'une partie des attributions du Conseil au Président

Constitution de la Commission d'appel d'Offres
DESIGNATION par le Conseil de Florian LIENARD, Jean-Pierre LIBERT, Wilfrid SALMON, Didier LEMAIRE, Alain DELTOUR (titulaires) et Jean-Claude FOVEZ, Christine BASQUIN, Daniel DEUDON, Daniel ETEVE et Vincent COURET (suppléant) membres de la Commission d'Appel d'Offres

Commission Intercommunale des Impôts Directs
DESIGNATION par le Conseil du maire de chaque commune à l'exception des communes de Marbaix, Prisches et Saint Hilaire sur Helpe.

Comité technique
DESIGNATION par le Conseil de Claude CONNART, Alain Richard, Antoine BADIDI, Benoît BOUDJEMA, Sandra BROGNET (titulaires) et Colette WATREMEZ, Brice AMAND, Wilfrid SALMON, Evelyne GEBHARDT et Jean-Marie VIN (suppléant) au comité technique.

Conseil d'Administration du CIAS
DESIGNATION par le Conseil de Marie-Christine MERCIER, Christian CASTEL, Patrick DEHEN, Vincent QUEVALLIER, Colette WATREMEZ, Sylvie CABOOR, André BERTEAUX, Christine BASQUIN, Marie-Camille WAUTRICHE, Jean-Marie VIN, Sandra BROGNET, Didier LEMAIRE, Valentine WAUCHEUL, Delphine LECLERCQ, Alain DELTOUR et Laurence WATTEAU, membres du collège des élus du Conseil d'Administration du CIAS.

Statuts du SMAECEA
APPROBATION par le Conseil des statuts du SMAECEA

Parc Naturel Régional de l'Avesnois
DESIGNATION par le Conseil de Brice AMAND et Ghislain FRANCOIS, représentants de la 3CA au sein du Conseil d'Administration
DESIGNATION par le Conseil de Emmanuel DURSENT (titulaire) et Sabine SOUMIER (suppléante) au sein du Comité de programmation Leader Avesnois.

SIDEN/SIAN
DESIGNATION par le Conseil de Jean-Claude FOVEZ, Patrick DEHEN et Alain RICHARD, représentants de la 3CA au sein de la compétence eau potable
DESIGNATION par le Conseil de Colette WATREMEZ, Freddy THERY, Emmanuel DURSENT, représentants de la 3CA au sein de la compétence assainissement collectif
DESIGNATION par le Conseil du maire de chaque commune pour les grands électeurs de la compétence assainissement non collectif
DESIGNATION par le Conseil du maire de chaque commune à l'exception des communes de Beaurepaire sur Sambre et de Boulogne sur Helpe pour les grands électeurs de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Syndicat Mixte du SCoT
DESIGNATION par le Conseil de Sébastien SEGUIN, Antoine BADIDI, Freddy THERY, Hervé LASPALAS et Christine BASQUIN (titulaires) et Claude ROYAUX, Sandra BROGNET, Wilfrid SALMON, Maxime LOUGUET et Vincent JUSTICE (suppléants), représentants de la 3CA au sein du Syndicat Mixte du SCoT.

Syndicat Mixte du SMIAA
DESIGNATION par le Conseil de Daniel DEUDON, Jean-Claude FOVEZ, Damien DUCANCHEZ, Vincent COURET, Florian LIENARD, Colette WATREMEZ et Alain DELTOUR (titulaires) et Orféo RIGONI, Pascal NOYON, André Berteaux, Monique JOLY, Jérôme BEUGNIES, Alain RICHARD, Patrick DEHEN (suppléants), représentants de la 3CA au sein du Syndicat Mixte du SMIAA.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis
DESIGNATION par le Conseil de Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN et Sébastien SEGUIN (titulaires) et Florian LIENARD, Brice AMAND et Mauricette FREHAUT (suppléant), représentants de la 3CA au sein du syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut Cambrésis.